

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE S/7591 16 novembre 1966 FRANCA'S

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 NOVEMBRE 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LES REPRESENTANTS DE L'AUSTRALIE, DES ETATS-UNIS, DE LA NOUVELLE-ZELANDE, DES PHILIPPINES ET DE LA THAILANDE ET PAR LES OBSERVATEURS PERMANENTS DE LA REPUBLIQUE DE COREE ET DE LA REFUBLIQUE DU VIET-NAM

Sachant combien les Membres de l'Organisation des Nations Unies et vous-même souhaitez parvenir à un règlement du conflit vietnamien, nous soussignés - représentants des sept gouvernements qui ont participé à la Conférence au sommet de Manille - avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte des trois déclarations publiées à cette conférence, le 25 octobre 1966 : la Déclaration sur les objectifs de la liberté, le Communiqué conjoint et la Déclaration sur la paix et le progrès en Asie et dans le Pacifique.

Ces documents attestent notamment la volonté commune qu'ont nos gouvernements d'assurer la liberté du Sud-Viet-Nam, de s'engager dans toute voie qui puisse mener à une paix équitable et de garantir que le peuple du Sud-Viet-Nam, pour reprendre les termes du Communiqué conjoint, "jouira de son droit inhérent de choisir son propre mode de vie et sa propre forme de gouvernement". Ils attestent en outre l'unité d'intentions de nos gouvernements, résolus à ce que l'ensemble de l'Asie et du Pacifique connaisse un avenir de paix et de prospérité.

Comme le Conseil de sécurité demeure saiai de la situation au Viet-Nam, nous vous prions de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et les pièces qui y sont jointes comme document du Conseil de sécurité.

Au nom du Gouvernement hôte et du Frésident de la Conférence au sommet de Manille,

Le Représentant permanent des Philippines <u>auprès</u> de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Salvador P. LOPEZ

Au nom des autres participants à la Conférence au sommet de Manille,

Le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Patrick SHAW

Le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Mations Unies,

(Signé) Arthur J. GOLDBERG

Le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Frank CORNER

L'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yong Shik KIM

L'Observateur permanent de la République du Viet-Nam auprès de 1'Organisation des Mations Unies,

(Signé) NGUYEN-DUY-LIEN

Le Chargé d'affaires a.l. de la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Anend Panyarachum

Pièces jointes :

·1. Déclaration sur les objectifs de la liberté

2. Communiqué conjoint

3. Déclaration sur la paix et le progrès en Asie et dans le Pacifique

TEXTE DE LA DECLARATION SUR LES "OBJECTIFS DE LA LIBERTE" FUBLIE A LA CONFERENCE AU SOMMOT DE MANILLE (1e 25 octobre 1966)

Les sept nations réunies à Manille se déclarent unies et résolues dans leur volonté de travailler, ensemble, à atteindre les objectifs de la liberté au Viet-Nam ainsi que dans l'Asie et le Pacifique. Ces objectifs sont les suivants :

- 1. Etre à l'abri de l'agression.
- 2. Vaincre la faim, l'analphabétisme et la maladie.
- Créer dans la région les conditions de la sécurité, de l'ordre et du progrès.
- 4. Ocuver pour la réconciliation et la paix dans l'ensemble de l'Asie et du Pacifique.

TEXTE DU COMMUNIQUE CONJOINT FUBLIE A LA CONFERENCE AU SOMMET DE MANIILE (PHILIPPINES)

(Le 25 octobre 1966)

Introduction

1. Sur l'invitation du Président de la République des Fhilippines, et après consultations avec le Président de la République de Corée et les Premiers Ministres de la Thaïlande et de la République du Viet-Nam, les dirigeants de sept nations de l'Asie et du Pacifique se sont réunis en conférence au sommet, à Manille, les 24 et 25 octobre 1966, pour étudier le conflit dans le Sud-Viet-Nam et passer en revue leurs objectifs généraux en Asie et dans le Pacifique. Ont participé à la conférence M. Harold Holt, premier ministre de l'Australie, M. Lyndon B. Johnson, président des Etats-Unis d'Américuc, M. Keith Holycoke, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Ferdinand E. Marcos, président des Fhilippines, M. Park Chung Hee, président de la République de Corée, M. Nguyen Van Thieu, président, et M. Nguyen Cao Ky, premier ministre de la République du Viet-Nam et M. Thanom Kittikachorn, premier ministre de la Thaïlande.

Bases de la politique

- 2. Les nations représentées à la conférence sont unies dans leur détermination d'assurer la liberté du Sud-Viet-Nam, dans leur volonté de paix et dans le profond souci que leur cause l'avenir de l'Asie et du Pacifique. Certaines voient actuellement le danger tout proche, d'autres le connaissent pour en avoir fait autrefois l'amère expérience. Cette conférence symbolise leur communauté d'intentions et les grands espoirs qu'elles nourrissent pour l'avenir.
- 3. Nous sommes unis dans notre volonté d'empêcher que le peuple du Sud-Viet-Nam soit conquis par les forces d'agression et de le voir jouir de son droit inhérent de choisir son propre mode de vie et sa propre forme de gouvernement. Nous poursuivrons en étroite consultation tous nos efforts, militaires et autres, aussi résolument et aussi longtemps qu'il le faudra, jusqu'à ce que cesse l'agression.
- 4. Mais notre objectif commun reste la paix la paix pour le Sud-Viet-Nem et pour le reste de l'Asie et du Pacifique. Notre résolution commune est de défendre

le peuple du Sud-Viet-Nem. Nous ne demandons qu'une chose aux dirigeants du Nord-Viet-Nem: qu'ils renoncent à leur agression. Nous sommes disposés à nous engager dans toute voie qui puisse mener à une paix juste et durable, que ce soit par la discussion et la négociation ou par des mesures réciproques adoptées de part et d'autre pour réduire la violence.

- 5. Nous souhaitons tous que l'ensemble de l'Asie et du Pacifique connaisse à l'avenir la paix et la prospérité. C'est pourquoi nous avons, dans une déclaration distincte, proclamé les principes qui inspirent notre action commune sur ce plan plus général.
- 6. Les mesures qui seront prises pour donner effet à la politique énoncée ici le seront conformément à nos procédures constitutionnelles respectives.

Progrès et programmes dans le Sud-Viet-Nam L'effort militaire

- 7. Le Gouvernement vietnemien a fait le point des progrès militaires appréciables réalisés dans la lutte contre l'agression. Il a noté avec une vive gratitude l'apport substantiel fourni par les forces du monde libre.
- 8. Les dirigeants ont néarmoins constaté que les mouvements de forces en provenance du Nord-Viet-Nam se poursuivent à un rythme soutenu et qu'une action militaire énergique et le concours du monde libre demeurent nécessaires pour faire face au danger. L'ampleur et la durée de cette action militaire et de ce concours indispensables seront fonction de l'intensité et de la durée de l'agression communiste elle-même.
- 9. Dans leurs entretiens, les dirigeants ont passé en revue le problème des prisonniers de guerre. Ils ont constaté qu'Hanoï evait constamment refusé de coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge à l'application des conventions de Genève, et ils ont invité Hanoï à changer d'attitude. Ils ont réaffirmé leur volonté de se conformer pleinement aux Conventions de Genève de 1949 pour la protection des victimes de la guerre et ont pris acte avec satisfaction de la résolution du 8 octobre 1966 par laquelle le Comité exécutif de la

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a demandé que les conventions de Genève soient observées dans le conflit vietnamien, que le Comité international de la Croix-Rouge soit pleinement soutenu dans sa tâche et que le rapatriement des prisonniers de guerre gravement malades et blessés soit entrepris immédiatement. Ils sont convenus de travailler à l'application de cette résolution, en colleboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, et se sont déclarés disposés à ce qu'une réunion ait lieu sous les auspices du CICR ou de toute autre manière jugée appropriée, pour discuter d'un échange immédiat de prisonniers.

Pacification et développement révolutionnaire

- 10. Les gouvernements participants ont accordé une attention particulière aux effort que déploie le Gouvernement vietnamien pour accélérer l'avènement d'une révolution sociale, source d'espoir et de progrès. Alors même que le conflit persiste, l'effort entrepris se poursuit pour venir à bout de la tyrannie de la misère, de la maladie, de l'analphabétisme et de l'injustice sociale.
- 11. Les dirigeants vietnamiens ont déclaré qu'ils avaient l'intention de donner à un contingent important des forces armées la formation nécessaire pour qu'il puisse entreprendre des actions visent à dégager et conserver des positions à l'abri desquelles une société nouvelle pourrait être érigée.
- 12. Dans le domaine du développement révolutionnaire, les dirigeants vietnemiens élargiront la portée des mesures prises au cours des derniers dix-huit mois et les intensifieront. La formation des cadres du développement révolutionnaire sera sméliorée. L'approvisionnement en eau potable et l'équipement électrique seront mieux assurés. De meilleures écoles seront construites en plus grand nombre et dotées du personnel enseignant nécessaire. De nouveaux métiers seront enseignés aux réfugiés. Les installations sanitaires et médicales seront développées.
- 13. Le Gouvernement vietnemien a déclaré qu'il mettait au point une série de mesures destinées à moderniser l'agriculture et à garantir au cultivateur le produit de son travail. Le gouvernement accordera la priorité aux dispositions concernant la réforme agraire et le régime foncier. Le crédit agricole sera développé. Les cultures seront améliorées et diversifiées.

14. Les dirigeants vietnamiens ont souligné que l'application de ces mesures destinées à susciter la confiance et la coopération de la population doit reposer sur la conviction du peuple que l'intégrité, l'efficacité et la justice sociale constituent la clef de voûte des programmes du Gouvernement vietnamien.

15. C'est là un programme dont chacun des gouvernements participants a lieu de se réjouir en reconnaissant qu'il ouvre au peuple vietnamien des perspectives meilleures. Chacun des gouvernements s'est engagé à continuer de fournir l'assistance qu'il est en mesure d'offrir, que ce soit en accordant des crédits ou en fournissant les services de techniciens ou du matériel. Les gouvernements ont aussi pris note de l'aide accordée par d'autres rays dans des domaines non

Stabilité et progrès économiques

militaires et ils ont exprimé l'espoir que cette aide sera considérablement

accrue.

- 16. Le Gouvernement vietnamien a fait part à la Conférence des succès qu'il remportait dans sa lutte contre l'inflation qui, si elle n'était jugulée, risquerait de compromettre tous les efforts déployés pour permettre au peuple vietnamien de connaître une vie plus satisfaisante. Les dirigeants vietnamiens ont réaffirmé toutefois qu'il faudrait des efforts incessants pour enteyer l'inflation. Ils ont annoncé leur intention d'appliquer un programme énergique de stabilisation, de maintenir les dépenses dans certaines limites, d'accroître les revenus et de chercher à encourager l'épargne de manière qu'en 1967 l'écart inflationniste soit aussi faible que possible. Les dirigeants vietnamiens envisagent en outre de prendre de nouvelles mesures pour que le port de Saigon puisse être utilisé au maximum, de façon que le Viet-Nam puisse disposer rapidement des produits importés dont il a besoin d'urgence pour alimenter l'effort militaire et consolider l'économie rationale.
- 17. Envisageant l'avenir à long terme de ce pays doté de riches possibilités, les représentants du Viet-Nam ont indiqué quels étaient leurs vues et leurs plans pour favoriser après la guerre l'expansion de l'économie.
- 18. Les installations militaires seront converties à cette fin, lorsque ce sera approprié, et des plans seront prévus pour cela.

19. Les nations participant à la Conférence ont réaffirmé qu'elles continueraient à soutenir les efforts que déploient les Vietnamiens pour réaliser la stabilité et le progrès économiques. La Thaflande, en particulier, a indiqué qu'elle était disposée à accorder au Viet-Nam d'importants crédits nouveaux pour lui permettre d'acheter du riz en Thaflande et les autres nations ont fait part à la Conférence d'un certain nombre de plans concernant la fourniture au Viet-Nam de produits alimentaires, ou d'autres mesures ayant trait à la situation économique. En même temps, les participants à la Conférence sont tombés d'accord pour lancer un appel à d'autres nations et à des organisations internationales qui défendent le droit de toute nation à se développer pleinement et librement pour qu'elles accordent aussi une assistance à la République du Viet-Nam.

Evolution politique

- 20. Le représentant du Viet-Nam a indiqué qu'au moment même où la Conférence se réunissait, l'Assemblée Constituante, élue à une majorité si importante le mois précédent, prenait les dispositions nécessaires pour doter la République du Viet-Nam d'un nouveau régime constitutionnel.
- 21. Les représentants du Viet-Nam ont déclaré qu'ils comptaient que l'élaboration de la Constitution progresserait rapidement et pourrait être terminée avant la date limite de mars 1967. La constitution sera alors promulguée et des élections auront lieu dans les six mois pour permettre la constitution d'un gouvernement représentatif.
- 22. Le Gouvernement vietnamien estime que le processus démocratique doit être consolidé à l'échelon local comme à l'échelon national. C'est pourquoi le Gouvernement du Viet-Nam a annoncé qu'il commencerait à organiser des élections dans les villages et les hameaux au début de 1967.
- 23. Le Gouvernement vietnamien a annoncé qu'il mettait au point un programme de réconciliation nationale. Il a déclaré qu'il était résolu à ouvrir toutes les portes à ceux des Vietnamiens qui avaient lié leur sort à celui du Viet-Cong parce qu'ils avaient été induits en erreur ou y avaient été contraints. Le Gouvernement cherche à les amener de nouveau à participer à la vie nationale en tant qu'hommes libres après l'adoption de mesures d'amnistie et autres. Le Gouvernement

ne demande à ses anciens ennemis que de déposer les armes et de mettre leurs compétences au service du peuple sud-vietnamien.

24. Les autres nations participant à la Conférence ont noté avec satisfaction que les représentants du Viet-Nam comptaient que l'élaboration de la constitution serait terminée en temps voulu et se sont déclarées convaincues, comme le Gouvernement de la République du Viet-Nam, que l'avenir d'un Viet-Nam libre dépendait de la création d'un gouvernement constitutionnel représentatif et de mesures propres à favoriser la réconciliation nationale.

Recherche de la paix

- 25. Les participants à la Conférence ont consacré une grande partie de leurs délibérations aux objectifs de paix et à la recherche d'un règlement pacifique au Viet-Nam du Sud. Ils ont examiné en détail les nombreux efforts en faveur de la paix qui avaient été faits par eux-mêmes et par d'autres pays ainsi que l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies et Sa Sainteté le Pape Paul VI. Il est apparu clairement que pour que la guerre cesse au Viet-Nam, il faut que les parties intéressées soient disposées et consentent à rechercher et à élaborer de concert une solution juste et raisonnable. Les participants ont noté que rien encore ne semblait indiquer qu'Hanoï s'était engagé, par des actes ou en entamant des pourparlers ou des négociations, dans la voie de la paix. Ils ont reconnu cependant qu'il fallait continuer à rechercher la paix.
- 26. Le Gouvernement de la République du Viet-Nam a déclaré que le peuple vietnamien, victime des ravages de la guerre depuis plus de vingt ans, ne le cédait à nul autre dans son désir de vivre en paix. Il accueillerait favorablement toute initiative qui aboutirait à la cessation des hostilités, sauvegarderait l'indépendance du Viet-Nam du Sud et protégerait son droit de choisir son mode de vie. 27. Afin de faire bien comprendre ses aspirations et sa position à ses alliés réunis à Manille et à tous les amis qu'il compte dans le monde, le Gouvernement de la République du Viet-Nam a énoncé solennellement les points suivants qu'il considère comme éléments indispensables de la paix au Viet-Nam :
- 1) <u>Cessation de l'agression</u>. L'enjeu du conflit au Viet-Nam, c'est la sauvegarde des valeurs que tous les peuples chérissent depuis que le monde est monde : à savoir l'indépendance des peuples et la liberté des individus. Le

peuple du Viet-Nam du Sud demande seulement qu'il soit mis fin à l'agression qui menace sen indépendance et à l'action territoriste entretenue de l'étranger qui menace sa liberté. Aucun peuple qui se respecte ne saurait demander moins. Aucune nation éprise de paix ne devrait demander plus.

- 2) <u>Seuvesarde de l'intégrité territoriale du Viet-Nam du Sud</u>. Le peuple du Viet-Nam du Sud défend son propre territoire contre ceux qui cherchent à obtenir par la force et la terreur ce qu'ils n'ont pu accomplir par des moyens pacifiques. Tout en s'émouvant du triste sort qu'est celui de leurs frères du Nord et tout en n'éprouvant que dédain pour le régime qui existe dans le Nord, les Vietnamiens du Sud ne désirent nullement menacer les gens du Nord, ni leur nuire ou envahir leur pays.
- 5) Réunification du Viet-Nam. Le Gouvernement et le peuple du Viet-Nam du Sud déplorent le partage du pays en Viet-Nam du Nord et Viet-Nam du Sud. Ce partage effectué en vertu des Accords de Genève de 1954, si fâcheux et regrettable soit-il, sera néanmoins respecté jusqu'à ce que la réunification s'accomplisse par le libre choix de tous les Vietnamiens.
- 4) Solution des problèmes intérieurs. Le peuple du Viet-Nam du Sud cherche à résoudre ses propres dissensions internes et, à cette fin, il est disposé à lancer un programme de réconciliation nationale. Lorsque l'agression aura pris fin, le peuple du Viet-Nam du Sud en viendra plus rapidement à la réconciliation de tous les éléments de la société et progressera, par le processus de la démocratie, dans la voie de la dignité humaine, de la prospérité et d'une paix durable.
- 5) Retrait des forces militaires alliées. Le peuple du Viet-Nam du Sud demandera à ses alliés de retirer leurs forces et d'évacuer leurs installations à mesure que les forces militaires et subversives du Viet-Nam du Nord scront retirées, que les infiltrations cesseront et que, de ce fait, la violence s'atténuera.
- 6) <u>Geranties effectives</u>. Le peuple du Viet-Nam du Sud, conscient de ce qu'il a connu depuis 1954, insiste pour que toutes négociations conduisant à la cessation des hostilités comportent des garanties internationales effectives. Il n'a pas d'idée préconçue quant à la façon dont ces garanties pourront être appliquées et rendues effectives.

- 28. Les autres gouvernements participants ont examiné et approuvé ces points y voyant des éléments indispensables de la paix et ils ont accepté de s'en inspirer dans les consultations suivies qu'ils tiendraient entre eux au sujet du règlement du conflit.
- 29. Ils ont déclaré notamment que si les forces alliées se trouvent dans la République du Viet-Nam, c'est parce que ce pays est victime d'une agression et que son gouvernement a demandé que l'on aide son peuple à résister à l'agression. Les forces alliées seront retirées, après des consultations suivies, à mesure que l'autre camp ramènera ses forces vers le Nord, mettra fin à ses infiltrations et que, de ce fait, la violence s'atténuera. Ces forces seront retirées dès que possible et six mois au plus tard après que les conditions susmentionnées auront été remplies.

Consultations suivies entre les pays participants

- 30. Tous les participants ont reconnu que les diacussions franches et approfondies qui avaient eu lieu, avaient largement promé l'interêt d'une réunion entre les sept pays. Ils ont accepté en outre qu'en rius des consultations suivies qui se déroulaient déjà par la voie diplomatique, leurs ambassadeurs à Saigon se réunissent régulièrement entre eux ainsi, qu'avec le Gouvernement de la République du Viet-Nam. Les ministres des affaires étrangères et les chefs de gouvernements se réuniront également selon les besoins.
- 51. A l'issue de la réunion, tous les participants venus de l'étranger ont exprimé leur profonde gratitude au Frésident Marcos et au Gouvernement de la République des Fhilippines pour avoir accueilli la Conférence à Manille et se sont déclarés satisfaits des dispositions très efficaces qui avaient été prises.

TEXTE DE LA DECLARATION SUR LA PAIX ET LE PROGRES EN ASIE ET DANS LE PACETIQUE, FUBLIE LORS DE'LA CONFERENCE DE MANILLE (1e 25 octobre 1966)

Nous, les chefs des sept nations réunies à Manille;

Désirant la paix et le progrès dans la région de l'Asie et du Pacifique; Ayant foi dans les buts et les principes des Nations Unies qui requièrent l'élimination des actes d'agression et le respect du principe de l'égalité de droits et de l'autodétermination des pouples;

Résolus à faire en sorte que l'agression ne soit pas récompensée; Respectant le droit de tous les peuples à choisir et à conserver leur forme particulière de gouvernement;

Soucieux de trouver une solution pacifique à la guerre du Viet-Nam; et Nous sentant grandement encouragés par le développement de la compréhension et de la coopération régionales entre les nations libres de l'Asie et du Pacifique

Proclamons, par la présente déclaration, les principes sur lesquels nous fondor nos espoirs de paix et de progrès futurs pour la région de l'Asie et du Pacifique :

I. L'agression ne doit pas triompher.

La paix et la sécurité de l'Asie et du Pacifique et, en fait, du monde entier, sont indissolublement liées. Les nations de la région de l'Asie et du Pacifique doivent jouir de leur indépendance et exercer leur souveraineté à l'abri de toute agression, ingérence extérieure ou domination de la part d'une nation quelconque. Ayant retenu les dures leçons de l'histoire, qui enseigne qu'une agression couronnée de succès où qu'elle se produise, met la paix en danger, nous sommes résolus à nous acquitter des diverses obligations qui nous incombent aux termes de la Charte des Nations Unies ainsi que des divers traités de sécurité mutuelle, afin de faire en sorte que l'agression ne triomphe pas dans la région de l'Asie et du Pacifique.

II. Nous devons éliminer la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie.

Dans la région de l'Asie et du Pacifique où une longue tradition procleme la valeur et la dignité intrinsèques de l'homme, nous reconnaissons que chaque nation a le devoir de participer à une offensive massive contre la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie. Car ces fléaux condamnent les hommes au découragement et au désespoir; c'est eux qui engendrent la violence et la guerre. Lorsque l'homme

sait que le progrès est possible et que des progrès sont en train de s'accomplir, lorsqu'il est convaincu que ses enfants connaîtront une vie meilleure, plus pleine et plus riche, alors l'espoir et la fierté lui font relever la tête. Alors seulement peuvent s'instaurer une stabilité nationale et un ordre international durables.

III. Nous devons renforcer la coopération économique, sociale et culturelle dans la région de l'Asie et du Pacifique.

De concert avec nos autres partenaires de l'Asie et du Pacifique, nous entendons développer la coopération régionale sur le plan des institutions et sur le plan pratique. Grâce à des efforts sans relâche, nous voulons faire régner la sécurité, l'ordre et le progrès dans cette vaste zone où vivent près des deux tiers des êtres humains, pour qu'ils réalisent leur destinée commune conformément à leurs traditions et à leurs aspirations propres. Les peuples de cette région ont le droit, et il leur appartient au premier chef, de régler leurs problèmes et de déterminer leur avenir comme leur sagesse et leur expérience propres les invitent à le faire. Tous les peuples, quelles que soient leurs croyances ou leur idéologie, qui appliquent sincèrement une politique de paix et d'harmonie entre toutes les nations, doivent pouvoir participer à la coopération économique et culturelle en vue du développement régional. Les nations extérieures à la région seront les bienvenues en tent que partenaires soucieux de servir l'intérêt commun et seront invitées à prêter leur coopération dans des conditions compatibles avec l'indépendance et la dignité des nations de l'Asie et du Pacifique.

Une Asie pacifique et dynamique, dans laquelle les nations puissent travailler ensemble dans l'intérêt commun, contribuera puissamment à assurer la paix et la prospérité dans le monde entier, à ouvrir des perspectives plus favorables à la coopération internationale et à améliorer le sort de l'humanité tout entière.

IV. Nous devons travailler à la réconciliation et à la paix dans l'ensemble de l'Asie.

Nous ne mettons en péril ni la souveraineté ni l'intégrité territoriale de nos voisins, quelle que soit leur obédience idéologique. Nous demandons seulement qu'on nous ronde la parcille. Les querelles et les ambitions idéologiques et les

S/759L Français Page 14

frictions néfastes qu'engendrent les craintes et les rancunes nationales doivent désormais appartenir au passé. L'agression qu'elles ont engendrée ne doit pas triompher. Nous contribuerons de toutes nos forces à créer des conditions propices à la réconciliation car, dans le monde moderne, les hommes et les nations n'ont d'autre choix que d'apprendre à vivre fraternellement ensemble.